

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le dix décembre à dix-huit heures trente minutes,

Le conseil municipal légalement convoqué le 03 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe CLIQUET, maire d'ESCOVILLE.

LISTE DE PRESENCE DES ELUS

<i>NOM – PRENOM</i>	<i>Présent(e)</i>	<i>Excusé(e)</i>	<i>Absent(e)</i>	<i>Pouvoir</i> à _____
ABRIOL Christophe	☒	☐	☐	☐ _____
BISSON Arnaud	☒	☐	☐	☐ _____
BOSCH LHONNEUR Ginette	☐	☒	☐	☒ Nadine Flaux
CARPENTIER Monique	☒	☐	☐	☐ _____
CLIQUET Christophe	☒	☐	☐	☐ _____
FLAUX Nadine	☒	☐	☐	☐ _____
GILQUIN Stéphane	☐	☐	☒	☐ _____
GUIDO Hélène	☒	☐	☐	☐ _____
HILBÉ Franck	☒	☐	☐	☐ _____
LABRUDE Éric	☒	☐	☐	☐ _____
LEFEBURE Benoît	☒	☐	☐	☐ _____

MAIRIE D'ESCOVILLE

Registre des réunions du Conseil Municipal

ROZENBAJGIER Johan	☒	☐	☐	☐ _____
ROYEAU PELTIER Aurélia	☐	☒	☐	☐ _____
SIMONIN Brigitte	☐	☒	☐	☐ _____

	18h30				
Nombre de présents * : *	10				
Nombre de pouvoirs :	1				
Nombre de votants :	11				

QUORUM : 8

Secrétaire de séance : Mme Nadine FLAUX

Formant la majorité des membres en exercice.

ORDRE DU JOUR

- 01 - Approbation du compte-rendu du 12 novembre 2025
- 02 - Démission 1er adjoint au maire – Décision vacance du poste
- 03 - Raccordement parc éolien en mer « Centre Manche » - Avis
- 04 – Informations diverses
- 05 - Questions diverses

01 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 NOVEMBRE 2025

Le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025, sans remarques.

Le PV est arrêté et approuvé des membres présents.

Le registre est signé du Président de séance et de la secrétaire de séance.

02 – DEMISSION 1ER ADJOINT AU MAIRE – DECISION VACANCE DU POSTE

(Délibération n°2025-10.12-01 – Préfecture 15/12/2025)

Monsieur le maire informe que, madame Laetitia MATERKOW, 1er adjoint au maire, est démissionnaire de ses fonctions et de son mandat de conseillère municipale. Sa demande a été acceptée par courrier du sous-Préfet de Lisieux le 27.11.2025. Réceptionné par Mme Materkow Laetitia le 5 décembre 2025.

Le poste de 1er adjoint au maire étant vacant, il convient de statuer sur cette vacance et notamment en décidant si la municipalité entend conserver ce poste d'adjoint.

La municipalité est à ce jour composée de trois adjoints au Maire.

Il est proposé de supprimer le poste de 1er adjoint au maire en portant à deux le nombre d'adjoints au maire.

Registre des réunions du Conseil Municipal

Les adjoints suivant le rang du poste supprimé monteront automatiquement dans le rang supérieur et, par délibération séparée, le tableau des indemnités sera actualisé.

Il convient de :

- DE SUPPRIMER le poste de premier adjoint au maire vacant en raison de la démission de Mme Laetitia MATERKOW.
- DE METTRE à jour le tableau du conseil municipal en conséquence et de le transmettre aux services de la Sous-Préfecture.
- DE CHARGER Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de signer tous les actes ou documents y afférent.

Sans débat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 11 voix pour (*dont 1 pouvoir*) :

- **DE SUPPRIMER** le poste de premier adjoint au maire vacant en raison de la démission de Mme Laetitia MATERKOW.
- **DE METTRE** à jour le tableau du conseil municipal en conséquence et de le transmettre aux services de la Sous-Préfecture.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de signer tous les actes ou documents y afférent.

03 - RACCORDEMENT PARC EOLIEN EN MER « CENTRE MANCHE » - AVIS

(Délibération n°2025-10.12-02 – Préfecture 15/12/2025)

Monsieur la maire fait part d'un mail reçu de la DDTM service Police de l'eau :

« Le projet « Centre Manche » consiste à créer deux parcs éoliens au large des côtes ainsi que leurs raccordements, respectivement dans les départements de la Manche (Centre Manche 1) et du Calvados (Centre Manche 2). Les parcs, d'une capacité totale cumulée d'environ 2,5 GW, seront situés à 30 km environ de la côte normande. Le projet s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de développement de l'éolien en mer et doit notamment contribuer à l'atteinte de l'objectif d'une capacité de 18 GW en service en 2035.

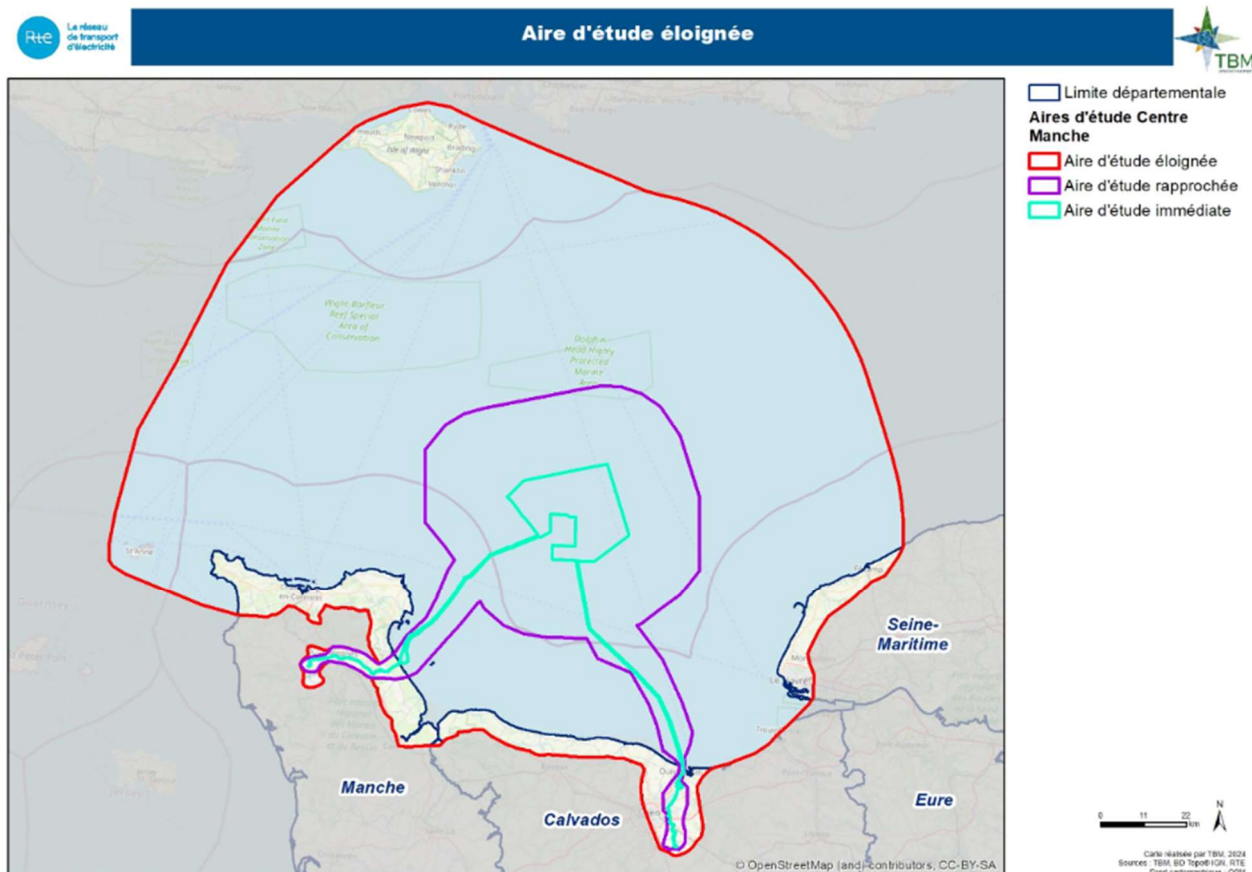
RTE a déposé le 29 janvier 2025 une demande d'autorisation environnementale auprès de la DDTM du Calvados pour le raccordement du parc éolien « Centre Manche 2 (CM2) » à la future station de conversion qui sera située sur le territoire de la commune de Bellengreville dans le département du Calvados.

Le raccordement CM2 se composera des installations suivantes :

- une plateforme électrique en mer ;
- une liaison sous-marine à courant continu qui transporte l'énergie depuis la plateforme électrique en mer jusqu'à la jonction d'atterrissage située à Ouistreham ;
- une jonction d'atterrissage souterraine sur le littoral qui permet de connecter la liaison sous-marine et la liaison souterraine ;
- une liaison souterraine à courant continu qui assure le transit de l'énergie de la jonction d'atterrissage vers la station de conversion terrestre située à Bellengreville ;
- une station de conversion terrestre, qui reconvertit l'énergie en courant alternatif et augmente son niveau de tension.

Registre des réunions du Conseil Municipal

Dans le cadre de son instruction, je sollicite votre avis sur ce dossier en application de l'article R.181-18 du code l'environnement. En effet, votre collectivité se situe dans l'aire d'étude éloignée (voir carte en pj). Elle est donc susceptible d'être concernée par ce projet, notamment au regard des incidences environnementales sur votre territoire. »



Il convient que le conseil municipal émette un avis sur ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir entendu cet exposé, par 5 abstentions et 6 voix pour (*dont 1 pouvoir*) :

- **EMET** un avis favorable.

10 - INFORMATIONS DIVERSES

11 – QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 h 55.

Mis en ligne le 24.01.2026

CLIQUET Christophe, président de séance

Nadine FLAUX, secrétaire de séance